



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fermeture d'écoles

Question écrite n° 936

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les problèmes qui vont se poser aux zones rurales lorsque prendra fin, dans six mois, la décision de M. le Premier ministre de suspendre toute suppression de service public en milieu rural. En effet, cette mesure temporaire ne fait que retarder les échéances et il est à craindre que, cette période passée, les administrations et les entreprises publiques ne reprennent leurs projets de restructurations. Si des mesures définitives ne sont pas mises en vigueur pour assurer la pérennité et l'amélioration des services publics en milieu rural, ces derniers risquent donc d'être alors menacés avec encore plus d'acuité. C'est pourquoi il lui demande s'il ne lui semble pas nécessaire que le maintien des écoles en milieu rural soit garanti par les créations de postes nécessaires au prochain collectif budgétaire et au budget primitif 1944, afin que la qualité de l'enseignement soit aussi assurée dans les bourgs centre et les petites villes.

Texte de la réponse

Le moratoire instauré par le Premier ministre afin de suspendre la fermeture ou la réduction des services publics en milieu rural prendra fin, en ce qui concerne l'éducation nationale, au terme de l'année scolaire 1993-1994. Cette période sera mise à profit pour élaborer, dans les départements qui n'en sont pas encore dotés, un schéma d'organisation et d'amélioration des services en milieu rural et, s'agissant plus particulièrement de l'éducation nationale, pour poursuivre les efforts, en concertation avec les collectivités territoriales, de reorganisation du réseau scolaire. Depuis longtemps, en effet, les autorités académiques conduisent, avec tous les partenaires intéressés, des réflexions sur la meilleure organisation possible des écoles dans les zones rurales, et ont mis en œuvre des actions qui ont permis de préserver la qualité du service public dans des régions fragilisées. La préparation de la rentrée scolaire 1994 s'effectuera avec ce même souci d'offrir aux jeunes ruraux les meilleures conditions possibles d'enseignement. En ce qui concerne le budget de 1994, les mesures ne sont pas encore, à cette époque de l'année, arrêtées.

Données clés

Auteur : [M. Bonrepaux Augustin](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 936

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 mai 1993, page 1379

Réponse publiée le : 12 juillet 1993, page 2013